



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-131827>

Département(s) de publication : **06**

Annonce n° **25-131827**

Services

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Régie Ligne d'Azur (06)

Type de Numéro national d'identification : SIRET

N° National d'identification : 79403021300019

Ville : Nice

Code postal : 06100

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 06

Section 2 - Communication

Lien vers le profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

Identifiant interne de la consultation : 25-143

Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non

Nom du contact : Commande Publique

Adresse mail du contact : marches@lignesdazur.fr

Numéro de téléphone du contact : +33 493887214

Section 3 - Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation :

- **Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve :** confère Règlement de la consultation
- **Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve :** confère Règlement de la consultation
- **Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve :** confère Règlement de la consultation

Technique d'achat : Sans objet

Date et heure limite de réception des plis : 19/12/2025 à 12:00

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Réduction du nombre de candidats : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

L'acheteur exige la présentations de variantes : Non

Critères d'attribution : critère 1 - Prix : 50 pts critère 2 - Valeur technique : 40 points critère 3-

Démarche environnementale : 10 pts (critères détaillés dans Règlement de la consultation)

Section 4 - Identification du marché

Intitulé du marché : MAINTENANCE ET FOURNITURE DE POMPES DE RELEVAGE DES EAUX DU TUNNEL DE LA LIGNE 2 DU TRAMWAY DE NICE (EPT / POINTS BAS)

Code CPV principal - Descripteur principal : 50500000

Type de marché : Services

Description succincte du marché : Le marché a pour objet la maintenance et fourniture de pompes de relevage des eaux équipant actuellement le tunnel de la ligne 2 du tramway Niçois.

Lieu principal d'exécution du marché : Nice 06100

Durée du marché (en mois) : 48

Valeur estimée (H.T.) : 400000 euros

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Marché alloti : Non

Section 6 - Informations Complémentaires

Visite obligatoire : Non

Autres informations complémentaires : Accord-cadre à bons de commande passé en application des articles R.2162-1 à R.2162-6 et R.2162-13, R.2162-14 du Code de la Commande Publique Le marché est conclu pour une période initiale de 1 an à compter de la date de réception de la notification. Il pourra faire l'objet de 3 reconductions tacites sans que la durée totale n'excède 4 ans. Le titulaire ne dispose pas de la faculté de refuser la reconduction du contrat conformément aux dispositions de l'article R. 2112-4 du Code de la Commande Publique. En cas de non reconduction, le titulaire sera informé au minimum 4 mois avant l'échéance. Le marché est composé d'un lot unique et est conclu avec les montants suivants : Montant minimum annuel: sans Montant maximum annuel: 100 000 € HT Montant maximum sur la durée totale du marché : 400 000 € HT La proposition de variante n'est pas autorisée. Financement : sur fonds propres Forme des prix : révisibles dans les conditions du CCAP. Mode de règlement : virement bancaire Délai global de paiement : 30 jours Le taux des intérêts moratoires est égal au taux d'intérêts de la principale facilité de refinancement appliquée par la banque centrale européenne à son opération de refinancement principal la plus récente effectuée avant le premier jour du calendrier du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de huit points. Le comptable assignataire est l'agent comptable de la régie Ligne d'Azur.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 28/11/2025